



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 7121

#### Texte de la question

M Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le déroulement de carrière des secrétaires médicales des hôpitaux publics. En effet, les secrétaires médicales recrutées avec le baccalauréat F 8 sont actuellement classées en catégorie C, alors que dans la fonction publique hospitalière le baccalauréat ouvre aux emplois de la catégorie B. C'est ainsi que les adjoints des cadres hospitaliers recrutés sur concours équivalent au baccalauréat F 8 sont classés en catégorie B, de même, les laborantins titulaires du baccalauréat F 7 sont également classés en catégorie B. Il lui rappelle que les secrétaires médicales jouent un rôle important au sein du service hospitalier. Outre le secrétariat proprement dit, elles assurent souvent la liaison entre le médecin et la famille du malade. Elles sont des secrétaires spécialisées, familiarisées avec le vocabulaire médical, avec la législation médico-sociale, faisant partie intégrante d'équipes de professionnels de la santé. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures sont envisagées pour revaloriser cette profession.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les revendications exprimées par les secrétaires médicales en fonctions dans les établissements hospitaliers publics sont bien connues par le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Elles sont actuellement étudiées dans le cadre de la réforme du statut particulier du personnel administratif de ces établissements. Des concertations ont déjà eu lieu et se poursuivent avec les organisations professionnelles avant que soient saisis les organismes dont la consultation est légalement prévue. Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale est en effet soucieux de ce que ce statut puisse être publié le plus rapidement possible.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Sueur Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7121

**Rubrique :** Hôpitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 1988, page 3736